L'Abeille de la Nouvelle-Orleans.

JOURNAL OFFICIEL DE L'ETAT DE LA LOUISIANE ET DU CONSEIL GENERAL. — NOUVELLE-ORLEANS, SAMEDI MATIN, 16 MARS 1850.

Imprimé et publié par
MAGNE & WEISSE,
No. 85, rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS:
SAMEDI MATIN, 16 MARS.

Le Nouveau-York nous apprend, à notre grande regret, le limiter les matières ordinaires de l'ordre. Le nombre de nos annonces est à considérable, et nous sommes obligés de les consacrer à peu grande partie de nos colonnes. Nous ne pouvons en consacrer quelques-unes de notre feuille à une page sont envahies seulement par les annonces d'encan. Nous avons cependant cependant remettre à un prochain numéro la plus grande partie des propositions de la Législature. Le Mississippi, Abeille sera accompagné d'un supplément qui renfermera des matières officielles et une partie de nos annonces.

Le manque de place nous oblige à renvoyer à demain une revue de la scène italienne, exposé sur les théâtres de M. Chap, rue St-Charles, et une biographie de Donizetti. Les amateurs y trouveront une foule de renseignements curieux et intéressants.

DISCOURS DE M. WEBSTER.

Le *National Intelligencer* publie l'admirable discours prononcé récemment au Sénat des Etats-Unis par Daniel Webster. Ce discours renferme des vues parfaitement conformes à notre ligne de conduite. C'est l'œuvre d'un des plus grands politiques de notre siècle, et un des plus éminents hommes d'Etat de notre pays. Nous engageons les lecteurs à le lire avec la plus grande attention. Ils y trouveront le mot de la situation, et le remède à tous les maux qui nous menacent.

Le Sénat a voté, 35 pour et 15 contre, l'impression de ce discours, 5,000 pour le Sénat, 2,000 pour le Président, 1,000 pour le Département de l'Intérieur, 1,000 pour le Département de la Marine, 1,000 pour le Département de la Guerre, 1,000 pour le Département de la Justice, 1,000 pour le Département de la Trésorerie, 1,000 pour le Département des Postes, 1,000 pour le Département des Affaires Etrangères, 1,000 pour le Département des Affaires Etrangères, 1,000 pour le Département des Affaires Etrangères